



88 Rue Marcel Bourdarias  
CS 70014  
94146 Alfortville Cedex  
Tel : 01 41 79 59 59  
Fax : .

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - CRISE SANITAIRE : LE CNEA SE MOBILISE FACE A UX DERNIÈRES A NNONCES GOUVERNEMENTALES**

Date de création : 28/09/2020  
Date de première publication : 28/09/2020  
Date de version publiée : 28/09/2020  
Date de début de publication : 28/09/2020  
Date de fin de publication : 31/12/2021

Sarah El Haïry, secrétaire d'état chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a annoncé 100 millions d'euros mobilisés pour les associations, Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la Ville, 20 millions d'euros à destination des associations de proximité à travers le fonds d'urgence « Quartiers Solidaires », Roxana Maracineanu, ministre des Sports, 120 millions d'euros pour le secteur sportif dans le cadre du plan de relance, tout ceci est nécessaire mais toujours insuffisant.

Insuffisant avant même l'effet dévastateur des annonces d'Olivier Véran pour l'activité de nos structures, dont la reprise était déjà fragilisée par le confinement et les contraintes de protocoles sanitaires.

Cibler les activités associatives, fragilisant encore le pacte de confiance entre le monde associatif et ses usagers et bénévoles, est au mieux maladroit au pire totalement inconséquent déniait tous les mesures prudentielles et protocoles sanitaires que les associations et entreprises de nos champs ont mis en œuvre pour garantir des conditions d'accès certaines au plan de la santé à leurs offres de service.

Il y a donc urgence absolue à agir et fort de sa connaissance des enjeux de ses adhérents et des

difficultés qu'ils traversent, le CNEA a d'ores et déjà réagi et demandé aux pouvoirs publics :

- un fonds sectoriel dédié à l'éducation populaire et de manière immédiate de débloquer des aides conséquentes pour le secteur des classes de découvertes ;
- une relance par la confiance et par la demande en aidant les ménages à accéder aux propositions éducatives, culturelles et de loisirs des associations;
- considérer nos secteurs très touchés, et notamment celui de l'animation, comme prioritaires et permettre aux structures de bénéficier des mêmes dispositions que le tourisme, la culture, le sport et prolonger la durée de ces dispositions dérogatoires (activité partielle, accès au fond de solidarité, PGE, exonération des cotisations sociales etc.);
- supprimer la taxe sur les salaires impôt injuste frappant les associations ;
- consolider les emplois existant en mobilisant davantage encore le dispositif des emplois FONJEP;
- permettre l'étalement du remboursement des PGE au-delà des limites actuelles et décaler, le cas échéant, les premières échéances.

**FICHIERS SOURCES**

[Communiqué de presse 28.09.20](#)